

Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITE SYNDICAL

**Délibération
N° SMAP74-2026-001**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Haute-Savoie certifie que toutes les délibérations de cette réunion ont été transmises en Préfecture de la Haute-Savoie le 27 janvier 2026 et ont été certifiées exécutoires à compter du 28 janvier 2026, date de publication du registre des délibérations.

Ce procès-verbal de séance a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 26 juin 2026 après avoir été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 23 juin 2026.

Le Responsable du Secrétariat des Séances,

**Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base
des trois derniers chiffres.**

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR PUBLIC DE HAUTE-SAVOIE
► Comité Syndical ◀

Réunion du 16 JANVIER 2026



DELIBERATION N° SMAP74-2026-001

Délibération N°	Objet	Page
*	– Ouverture de séance	5
*	– Clôture de séance	14

Délibération

SMAP74-2026-001	Approbation du Budget Primitif 2026	7
-----------------	---	---

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2026

Sous la Présidence de
M. Marin GAILLARD, Président du Syndicat Mixte

Séance du 16 janvier 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie, dûment convoqué le 31 décembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny le 16 janvier de l'an deux mille vingt-six à 11h30, sous la Présidence de M. Marin GAILLARD, Président. Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. David RATSIMBA.

Sont présents :

Mme Frédéric LARDET, MM. Olivier BARRAS, Yves CHEMINAL, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, MM. François RAVOIRE, Jean-Marc BOUCHET, Gérard FOURNIER-BIDOZ, **Vice-Présidents**

M. Martial SADDIER, Mme Fabienne DULIEGE, M. Lionel TARDY, Mmes Josette CHARVIER, Monique PIMONOW, MM. Christian ANSELME, David RATSIMBA, Michel MERMIN, William CHALENÇON, Gilles PEGUET, Marc PAGET, Yvan SONNERAT, Emmanuel BOGILLOT, **Titulaires**

MM. François DAVIET, Patrice DOMPMARTIN, **Suppléants**

Absents représentés :

MM. Jean-Philippe MAS, Olivier JACQUIER

Absents excusés :

M. Joël BAUD-GRASSET, Mmes Magali MUGNIER, Nicole BLOC, Odile CERIATI-MAURIS, MM. Jean-Claude TERRIER, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Jean-Luc SOULAT, Régis BENED, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Max MEYNET-CORDONNIER



Délégations de vote :

M. Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, M. Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. Olivier BARRAS

Procès-Verbaux des séances du Comité Syndical

Séance du 16 janvier 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance (11h37) du Comité Syndical en vous présentant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pleine d'espoir et de réussite pour ceux qui repartent dans l'aventure, et qu'elle vous apporte plein de belles choses. Mes meilleurs vœux et bienvenue à Saint-Pierre. Nous sommes réunis ici pour le vote du budget 2026, nous allons tâcher d'être efficaces. Je pense que le quorum est atteint. J'annonce que j'ai reçu deux pouvoirs ; Monsieur Jean-Philippe MAS donne pouvoir à Mme Marie-Louise DONZEL-GONET et Monsieur Olivier JACQUIER donne pouvoir à M. Oliver BARRAS.

Il nous faut un secrétaire ou une secrétaire de séance. Je pense par exemple à David, qui connaît bien notre territoire. Monsieur David RATSIMBA acceptez-vous d'être le secrétaire de séance?

M. RATSIMBA.- Oui Président.

M. David RATSIMBA est désigné Secrétaire de Séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous faut approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 17 novembre. Est-ce que vous avez des questions ou des interrogations sur ce document ? Etes-vous d'accord pour approuver ce procès-verbal ?

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous allons pouvoir passer à la présentation du budget 2026.

Délibération n° SMAP74-2026-001

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. Marin GAILLARD, Rapporteur.-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0040 du 10 juillet 2025 portant création du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de la Haute-Savoie ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-012 approuvant le règlement budgétaire et financier et son annexe ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° SMAP74-2025-016 du 17 novembre 2025 approuvant le transfert des études préliminaires et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et fixant les modalités de rachat par le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie.

Les visas ci-avant ayant été exposés, M. le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie (SMAP74) a pour objet la construction et l'exploitation d'un abattoir public départemental performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

M. le Président propose un Budget Primitif (BP) 2026 respectueux des équilibres financiers et du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 novembre 2025.

M. le Président rappelle que le présent budget est voté selon la nomenclature M4 au niveau du chapitre, par nature, pour les deux sections investissement et fonctionnement. Cette modalité de vote permet de réguler les dépenses à l'intérieur d'un même chapitre. Il est assorti d'une présentation croisée par fonction.

M. LE PRESIDENT.- Je vais demander à M. Pascal REYNAUD, Chef du service Agriculture et Forêt au Conseil départemental de la Haute-Savoie et mis à disposition du Syndicat Mixte, de présenter les éléments techniques détaillés du Budget Primitif, tels que décrits ci-après.

M. REYNAUD.- Les propositions du Budget Primitif 2026 s'établissent de la manière suivante :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	Réelles et Mixtes	Ordre	Total	Réelles et Mixtes	Ordre	Total
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 238 019	0	2 238 019	2 238 019	0	2 238 019
SECTION D'EXPLOITATION	139 500	0	139 500	139 500	0	139 500
BUDGET TOTAL	2 377 519	0	2 377 519	2 377 519	0	2 377 519

Elles se décomposent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **RECETTES pour un montant de..... 2 238 019,00 €**
- 13 Subventions et contributions..... 2 238 019,00 €

La participation à la section d'investissement des membres est précisée dans les statuts. Pour le budget 2026 la répartition est la suivante :

- Département1 790 415,20 €
- EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et Communes *447 603,80 €
 - CA* Grand Annecy.....116 394,93 €
 - CA Thonon Agglomération52 698,36 €
 - CA Annemasse Agglo51 392,58 €
 - CC* Pays d'Evian Vallée d'Abondance30 046,21 €
 - CC Cluses-Arve et Montagnes28 778,61 €
 - CC Genevois26 741,27 €
 - CC Rumilly Terre de Savoie17 793,29 €
 - CC Vallées de Thônes.....16 653,64 €
 - CC du Pays Rochois.....15 881,32 €
 - CC du Haut-Chablais.....15 356,12 €
 - CC des Montagnes du Giffre11 521,35 €
 - CC 4 Rivières.....11 404,75 €
 - CC Arve Salève.....11 098,82 €
 - CC Usse et Rhône.....9 859,08 €
 - CC de Cruseilles9 392,18 €
 - CC des Sources du Lac d'Annecy8 776,18 €

- CC de Fier et Usses8 692,60 €
- CC de La Vallée Verte.....5 122,49 €

**Répartition calculée sur la base du recensement de la population DGF connu fin 2025.*

**CA (Communauté d'Agglomération).*

**CC (Communauté de Communes).*

• **DEPENSES pour un montant de 2 238 019,00 €**

- 20 Immobilisations corporelles699 340,00 €
- 21 Immobilisations incorporelles510 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours.....1 028 679,00 €

Les propositions de dépenses en investissement sont inscrites sur une Autorisation de Programme (AP) dénommée « abattoir départemental », millésimé 2026. Son montant d'AP prend l'intégralité du projet de construction de l'abattoir départemental (charges foncières, études et travaux) pour 15,070 M€ et est échéancé ainsi :

Dépenses Investissement - BP 2026			
Autorisation de Programme "Abattoir Départemental"			
Millésime 2025			
AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
15 070 085	2 238 019	9 719 779	3 112 287

Pour rappel, par délibération n° SMAP74-2025-016, le Comité Syndical a approuvé le transfert des études préliminaires et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, et fixé les modalités de rachat par le Syndicat Mixte. Le montant de ce rachat s'établit à 501 224,32 € TTC.

SECTION D'EXPLOITATION :

• **RECETTES pour un montant de..... 139 500,00 €**

- 74 Dotations, subventions et participations.....139 500,00 €

La participation à la section d'exploitation des membres est précisé dans les statuts.

Pour le budget 2026 la répartition est la suivante :

- Département34 875,00 €
- EPCI et Communes *104 625,00 €
 - CA Grand Annecy27 206,69 €
 - CA Thonon Agglomération12 317,96 €
 - CA Annemasse Agglo12 012,74 €
 - CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance7 023,14 €
 - CC Cluses-Arve et Montagnes6 726,85 €
 - CC Genevois6 250,63 €
 - CC Rumilly Terre de Savoie4 159,09 €

- CC vallées de Thônes.....	3 892,70 €
- CC du Pays Rochois.....	3 712,17 €
- CC du Haut-Chablais.....	3 589,41 €
- CC des Montagnes du Giffre	2 693,05 €
- CC 4 Rivières.....	2 665,80 €
- CC Arve Salève.....	2 594,29 €
- CC Usses et Rhône.....	2 304,51 €
- CC de Cruseilles	2 195,37 €
- CC des Sources du Lac d'Annecy	2 051,39 €
- CC de Fier et Usses	2 031,85 €
- CC de La Vallée Verte.....	1 197,36 €

** Répartition calculée sur la base du recensement de la population DGF connu fin 2025.*

• **DEPENSES pour un montant de 139 500,00 €**

- 011 Charges à caractère général 85 000,00 €
- 012 Charges de personnel 54 500,00 €

La Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny a réalisé des dépenses en fonctionnement pour le compte du Syndicat Mixte, en l'absence d'un budget propre, pour un montant global de 4 365,99 € TTC. Ces dépenses concernent les modalités de communication – impression d'affiches et publication d'avis dans des journaux – pour l'enquête publique ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et les frais associés à l'organisation de la réunion du Comité Syndical du 17 novembre 2025.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les titres seront émis en mai auprès des membres du Syndicat, avec un paiement attendu dans les 30 jours pour permettre au Syndicat Mixte de fonctionner.

Voilà M. le Président.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer et statuer.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget ? Il faudra prochainement que le Comité Syndical se pose la question du mode de gestion de l'abattoir en DSP (Délégation de Service Public) ou Régie. Je proposerai aux membres du Syndicat, lors d'une date qui sera définie prochainement, de visiter l'abattoir de Megève et de rencontrer son directeur pour qu'il nous explique comment cela fonctionne aujourd'hui. C'est dans ce cadre qu'il y aura certainement des études à faire par un cabinet pour sélectionner le mode de gestion approprié et c'est à cet effet une somme de 50 000 euros est prévue au budget.

Je vous rappelle également que la réunion publique concernant l'enquête ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) aura lieu le 22 janvier. Pour le moment, il me semble qu'il y a 21 observations qui ont été dénombrées par rapport à cette enquête publique (17 qui sont pour et 4 qui interpellent). Cette réunion publique se tiendra au collège Karine Ruby à Saint-Pierre de 18h à 20h. Bien sûr, plus il y a d'avis positifs, nous l'avons dit lors de notre réunion avec les professionnels, mieux c'est, et il est important que tout le monde puisse

émettre un avis sur ce projet. Bien souvent sur les enquêtes publiques ont lit que les avis négatifs et rarement les avis positifs.

On a bien compris que cet abattoir, et je profite pour remercier le Département d'avoir initié ce projet, est quand même important et qu'il est nécessaire. Moi personnellement dans la commune je n'ai pas eu d'objections. Par exemple à la première réunion, nous avons eu des agriculteurs, les mêmes qui viennent à plusieurs reprises, alors qu'on utilise des terres agricoles alors que dans le même temps pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Saint -Pierre-en-Faucigny, je le rappelle, qui a été validé en 2012, puis en 2017, une deuxième fois, on avait prévu l'extension de cette zone, et qu'il y avait eu un avis favorable de la Préfecture et du commissaire enquêteur.

Voilà, je tenais à le dire, parce que ça pose aussi des fondements, un petit peu, de cette installation. Il est vrai que si vous pouvez mettre des avis, c'est bien, parce que je crois qu'en tout cas, il n'y en a pas énormément, c'est ce que nous avons pu constater.

MME DONZEL-GONET.- Moi, je voudrais rappuyer M. le Maire parce que nous qui sommes la plupart autour du milieu agricole j'espère que vous avez tous été mettre en avis. Nous l'avons déjà dit depuis un mois et je suis sidérée de voir qu'il y a si peu d'avis de la profession agricole.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle qu'il est possible pour les communes de formuler des avis dans le cadre de la procédure en cours. Mme FERRAND, Directrice Générale Adjointe au Conseil départemental de la Haute-Savoie, communiquera ce jour à l'ensemble des membres du Syndicat le lien vous permettant d'accéder au registre d'enquête. Est qu'il y a d'autres questions sur ce budget ?

A la suite d'une question d'un délégué portant sur la signification du terme de préfigurateur administratif, M. le Président précise qu'il s'agit d'un terme pour désigner la mise à disposition du personnel de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny pour la gestion du projet d'abattoir.

M. FOURNIER-BIDOZ.- Est-ce qu'il est pas un peu ambitieux de prévoir des travaux dès 2026 ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est important de montrer l'ambition de ce projet et de l'afficher. Il est vrai que les choses peuvent être différentes selon les résultats de l'enquête. L'ouverture est prévue en 2028, le temps passe vite, c'est également afficher une volonté.

M. SADDIER.- Les études APD (Avant-Projet Définitif) ont été réalisées par les architectes et ils préparent les appels d'offre qui sont prévus en 2026. Il est important de respecter les calendriers définis.

M. LE PRESIDENT.- Il y a-t-il d'autres questions ? Je mets au voix le Budget Primitif 2026. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

**Le Comité syndical,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2026 et ses annexes.

APPROUVE le remboursement à la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny des frais avancés pour le compte du Syndicat Mixte pour un montant global de 4 365,99 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie

**Procès-Verbal de séance du Comité Syndical
du 16 janvier 2026**

M. LE PRESIDENT.- Avant de conclure cette réunion, est-ce que vous avez d'autres questions ?

Suite à la question d'un délégué demandant où en est le travail de l'architecte, M. le Président donne la parole à Mme FERRAND, Directrice Générale Adjointe au Conseil départemental de la Haute-Savoie.

MME FERRAND.- L'architecte est choisi, les plans de l'architecte ont été présentés lors de la dernière réunion. Les études d'APD (Avant-Projet Définitif) sont terminées et l'architecte travaille à la rédaction des différents marchés.

M. SADDIER.- Si je peux me permettre, je tiens à vous rappeler que le Syndicat avait confié au Conseil départemental la mission d'avancer sur l'abattoir et on remercie la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et la Communauté de Communes qui font le nécessaire sur les autorisations administratives pour la construction de l'abattoir. Aujourd'hui, pour que les travaux démarrent en 2026, ce n'est plus de notre côté un facteur limitant, cela va dépendre des autorisations, des expropriations, etc. Parce que nous, le syndicat est constitué et il est en mesure de lancer des appels d'offres.

M. LE PRESIDENT.- Vous savez qu'en France, nous sommes quand même soumis à un certain nombre de règles. Même si on ne prend pas d'argent, c'est toujours du temps perdu. Donc, il vaut mieux avancer plutôt que d'attendre d'être sûr de tout. Même si, à un moment donné il y aura l'enquête publique, les expropriations, je crois qu'il faut aussi formaliser cela dans le temps et je pense qu'il était bien qu'on puisse prévoir les premiers travaux en 2026 avec tout ce qui va avec. Quand on veut faire des travaux, il y a le permis de construire en amont, il peut y avoir des recours, bien sûr c'est tout ça, mais il faut faire avec.

M. SADDIER.- Sous l'autorité du Président, en parallèle, je vous indique également qu'il y a des groupes de travail, extérieurs aux élus, qui travaillent cours sur des sujets techniques que ce soit sur l'abattage rituel avec les communautés musulmanes, juives, qui est une obligation de service public, sur la répartition des filières (ovins, bovins, caprins, etc.) et sur la transition entre l'abattoir de Megève et le nouvel abattoir, ainsi qu'un travail en cours avec le Syndicat des bouchers pour déterminer les besoins des uns et des autres, je peux vous dire que cela avance bien.

M. OLIVIER BARRAS.- Le terrain n'est pas encore à la Communauté de Communes ?

M. LE PRESIDENT.- Le terrain est en partie à la Communauté de Communes. Mme Ferrand, je pense aussi qu'il faudrait relancer le Syndicat des bouchers, c'est qu'il y en a qui sont venus, mais il faudrait relancer les professionnels.

MME FERRAND.- Les partenaires professionnels de l'abattoir, dont le Syndicat des bouchers, ont été relancés cette semaine pour leur indiquer qu'il était important de participer à l'enquête publique en déposant un avis sur le registre d'enquête dématérialisé et à la réunion publique du 22 janvier prochain.

M. SADDIER.- Nous travaillons également avec la filière bio car il est important de pouvoir proposer des produits pour tout le monde, du bio, du halal, casher. Nous allons avoir la "Ferrari" des abattoirs, nous allons faire ce qui se fait de mieux en France.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut qu'on ait un abattoir modèle, que nous n'ayons pas peur de le montrer, je le dis parce que souvent, ces établissements, on les cache un petit peu, on met des hautes haies derrière et c'est comme ça qu'on dit : qu'est ce qui se passe ?

Il faut que même nos écoles puissent y aller, visiter, savoir ce que c'est. Il ne faut surtout pas cacher, il faut que ce soit un modèle. Le rapprochement, tout simplement. À un moment donné, quand on mange quelque chose, c'est bien de savoir ce qui s'est passé avant. Il ne faut surtout pas cacher cet abattoir et qu'il soit un modèle car c'est un abattoir départemental. Il ne faut pas que nous ayons à rougir de cela et qu'il fasse l'objet de critiques infondées.

Pas d'autres questions ?

Ecoutez je vous remercie tous, les services du Département, nos services, et vous les élus et le Président du Département d'être venus.

La séance est levée (12h00).

Procès-verbal adopté lors de la séance publique du Comité Syndical du 23 juin 2026.

**Le Président du Syndicat Mixte
de l'Abattoir Public de Haute-Savoie,**



Marin GAILLARD

Le Secrétaire de Séance,



David RATSIMBA

Publication du Syndicat Mixte de l'Abattoir Public de Haute-Savoie

Directeur de la Publication : M. Marin GAILLARD, Président du Syndicat Mixte

Rédaction : Services du Département mis à disposition du Syndicat Mixte

Approuvé par le Comité Syndical le 23 juin 2026 et publié sur le site internet
du Département de la Haute-Savoie le 26 juin 2026

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Contact : Syndicat Mixte de l'Abattoir
Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny – 1 place de la Mairie
74807 Saint-Pierre-en-Faucigny